



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

Date d'affichage : 07/03/2025

**DELIBERATIONS**  
**DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**DU 6 MARS 2025**

-----

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 11  
Nombre de Conseillers votants : 13  
Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 28 février 2025

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

Présents : PERONNET Jany, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier

Pouvoirs :

MARTIN Alexandre donne procuration à ALBERT Philippe  
PROUST Magaly donne procuration à PRIEUR Jean-Michel

Absences excusées : BEAUCHAMP Claude, VOY Didier

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

-----

**BCPG16-2025 - FLIP 2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS : APPROUVE**

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie le 4 février 2025 ;

CONSIDERANT l'organisation de l'édition 2025 du Festival Ludique International de Parthenay (FLIP) ;

CONSIDERANT la contribution du FLIP au développement culturel, social, économique et touristique de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département des Deux-Sèvres et de tout autre organisme identifié ;

CONSIDERANT que conformément au dispositif d'aide adopté par le Conseil Régional, il est possible de solliciter auprès de celui-ci une subvention à hauteur de 100 000 €, au titre du développement culturel, social, économique et touristique ;

CONSIDERANT que conformément au dispositif d'aide adopté par le Conseil Départemental, il est possible de solliciter auprès de celui-ci une subvention à hauteur de 50 000 €, au titre du développement culturel, social, économique et touristique ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 100 000 € auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation du FLIP 2025,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 50 000 € auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour l'organisation du FLIP 2025,
- d'autoriser le Président à déposer une demande d'aide financière auprès de tout autre financeur éventuel pour l'organisation du FLIP 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## BCPG17-2025 - FLIP 2025 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS : APPROUVE

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie en date du 4 février 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la mise en vente au public des produits dérivés "FLIP", contribuant à la promotion du festival ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer de nouveaux produits pour répondre à la demande des festivaliers ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la grille des tarifs de vente des produits dérivés « FLIP » ci-dessous :

<b>PRODUITS DERIVÉS FLIP</b>	<b>Prix de vente 2025</b>
Casquette FLIP	6 €
Stylo FLIP	1 €
Lunettes FLIP	6 €
Porte-Clés FLIP	4 €
Gourde FLIP	15 €
Pack Simple (1 Casquette, 1 Stylo, 1 Lunettes, 1 Porte-Clés)	15 €
Pack Premium (1 Pack Simple, 1 Gourde)	25 €
Affiche collector FLIP 1986 à 2025 (1 affiche)	4 €
Affiche collector FLIP 1986 à 2025 (lot de 10 affiches)	30 €
Jeu OYEZ OYEZ	12 €
Jeu MOUTOWN	15 €
Tee-Shirt Sérigraphié	15 €
Tee-Shirt Quadri	12 €
Badge	1 €
Sticker	1 €
Magnet	1 €
Tote Bag (nouveau)	10 €
Mug Quadri (nouveau)	10 €
Carte Postale (nouveau)	1 €
Meeple FLIP (nouveau)	5 €

- de dire que ces tarifs sont applicables du 9 au 20 juillet 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.